

Québec, le 21 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
Bureau 1.39, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 mars 2017, le député de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, publiait une question au feuilleton concernant une aide financière à venir pour les pomiculteurs aux prises avec l'épidémie de brûlure bactérienne qui a sévi dans les Laurentides en 2016.

En effet, l'année 2016 a été une période au cours de laquelle les producteurs de pommes de cette région ont dû déployer des efforts soutenus pour lutter contre cette maladie. C'est pourquoi, en août 2016, la Financière agricole du Québec annonçait qu'une partie des travaux supplémentaires (inspection, taille et abattage) jugés urgents chez les producteurs assurés par le Programme d'assurance récolte serait couverte.

En réponse à la question de notre collègue, j'aimerais mentionner que depuis 2014, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avec l'appui des représentants des producteurs, déploie un plan d'intervention spécifique pour lutter contre l'épidémie de brûlure bactérienne du pommier dans les Laurentides. C'est dans ce cadre et dans celui de l'application de la Loi sur la protection sanitaire des cultures que tous les vergers, les terrains résidentiels avoisinant les vergers ainsi que les pépinières ont été inspectés en 2014, 2015 et 2016.

Notez que, pour 2017, ces mêmes intervenants ont convenu d'un plan d'intervention en protection sanitaire des cultures pour la situation exceptionnelle de la brûlure bactérienne dans la région des Laurentides. Ce plan a été établi afin d'assurer une production pomicole durable dans les Laurentides, pour laquelle tous les acteurs se mobilisent afin de minimiser la présence et le développement de la brûlure bactérienne du pommier dans la région.

.../2

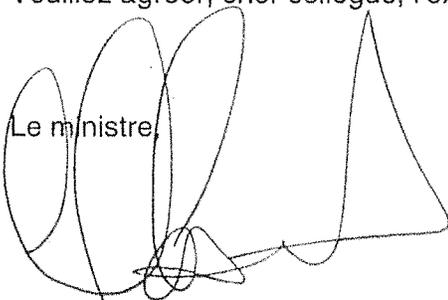
Par ailleurs, je porte à votre attention qu'il existe actuellement un programme de modernisation des vergers au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui permet de soutenir financièrement les producteurs pour l'arrachage et le replantage des pommiers en raison d'une maladie.

En effet, le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec vise à appuyer les pomiculteurs dans leur démarche de développement pour améliorer leur efficacité et leur rentabilité ainsi que la compétitivité du secteur pomicole. En outre, ce programme toujours en vigueur soutient le secteur dans le renouvellement des pommiers ou l'élimination des foyers potentiels d'organismes nuisibles pour améliorer l'environnement phytosanitaire des vergers commerciaux.

En terminant, je désire vous réitérer que je demeure très préoccupé par l'état de situation de la brûlure bactérienne. Soyez assuré que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation poursuivra ses actions en 2017 pour diminuer l'incidence de cette maladie dans la région des Laurentides, et ce, en collaboration avec les acteurs concernés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



LAURENT LESSARD